

CPR-180622

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 22 juin 2018

13 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Julie Arsenault
Yves Bourgeois
Francis Bourgoin
Olivier Clarisse

Marianne Cormier
Pierrette Fortin
André Samson, président
Jean-François Thibault
Lynne Castonguay, secrétaire

Absences :

Nicolette Belliveau, Pascal Robichaud

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-180419

Correction :

Page 8, point 13, deuxième paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : «... des modifications à la Mineure. ».

R : 02-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-180419 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180419

5.1 **(12) Modifications au B.A. en études françaises et à la Mineure en études françaises / Création de mineures et de certificats en création littéraire et en sociolinguistique (doc. 22/17-18)**

Aucun nouveau document.

5.2 **(18) Intégration du cours EDUC2003 à tous les programmes de formation initiale en éducation (doc. 27 et 27A/17-18)**

Le président rappelle les changements proposés aux programmes de formation initiale en éducation, soit des modifications aux exigences linguistiques particulières, la création du cours EDUC2003 *Le français en enseignement*, et des changements mineurs. Les modifications proposées ont été adoptées à l'UARD en éducation et au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation.

Le président rappelle que le cours EDUC2003 remplacera l'exigence du test de compétence langagière. Cette proposition touche 13 programmes.

Le Comité des programmes est satisfait des suivis et des discussions qui ont eu lieu au cours du mois de juin. Le Comité des programmes est d'avis que le dossier doit être présenté au Sénat académique en raison de la nature du changement.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

Modifications aux exigences linguistiques particulières

R : 03-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement particulier relatif aux exigences*

5.2 **(18) Intégration du cours EDUC2003 à tous les programmes de formation initiale en éducation (doc. 27 et 27A/17-18)** (suite)

linguistiques pour tous les programmes de formation initiale en éducation. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

Modification de cours

R : 04-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours EDUC3982 Stage didactico-pédagogique (préalable et objectifs du cours), EDDP4582 Didactique du français II, EDUC3123 FPS et santé au primaire, EDUC3912 Planification et évaluation I, EDUC3922 Planification et évaluation II, EDUC5859 Stage d'intégration et EDUC5812 Stage explo/prise en charge. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

Création de cours

R : 05-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours EDUC2003 Le français en enseignement. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

Modification au profil des programmes

R : 06-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil des programmes suivants : Baccalauréat en éducation (2 ans), B. Sc.-B. Éd. (concentration en biologie), B. Sc.-B. Éd. (concentration en chimie), B. Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques), B. Sc.-B. Éd. (concentration en physique), B.A.-B. Éd. (majeure en anglais), B.A.-B. Éd. (majeure en études familiales), B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises), B.A.-B. Éd. (majeure en géographie), B.A.-B. Éd. (majeure en histoire), B.A.-B. Éd. (primaire), B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

5.2 **(18) Intégration du cours EDUC2003 à tous les programmes de formation initiale en éducation (doc. 27 et 27A/17-18)** (suite)

Banque de cours

R : 07-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle EDUC. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606**

6.1 **(4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209**

7.1 **(19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007**

8.1 **(17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**

9.1 **(30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

10.1 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

11. MODIFICATIONS AU LIBELLÉ DE L'OFG-2 (DOC. 28/17-18)

Le président explique que la RVD a examiné le libellé de l'OFG-2 (Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation) à la lumière des recommandations du rapport *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2012). L'un des principes retenus est le suivant : « *Reconnaître l'importance pour les étudiants non autochtones d'acquérir des connaissances sur la réalité, l'histoire, les cultures, et les croyances des Autochtones du Canada et d'y être exposés.* »

Le Comité des programmes examine les modifications proposées et soulève les points suivants :

- Le nouveau libellé est très ciblé sur le Canada; on semble perdre la notion de l'international.
- Piste de réflexion : remplacer « sur le monde » par « sur les réalités multiculturelles canadiennes et internationales, notamment celles sur les peuples autochtones... ».
- Il ne faut pas s'emprisonner dans des adjectifs trop spécifiques.

Suivi : RVD

12. ABOLITION DES BACCALURÉATS EN ÉDUCATION DES ADULTES (DOC. 29/17-18)

Le président présente une proposition d'abolition des baccalauréats en éducation des adultes – formation générale et formation technique. Il rappelle que, dans le cadre de la planification académique adoptée au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, il fut recommandé que les deux programmes soient abolis. Le manque d'intérêt et le manque d'inscriptions envers ces deux programmes en sont les raisons principales.

Le président indique que le Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines, le Conseil de la Faculté des sciences d'éducation ainsi que le conseil académique de la Formation continue ont voté pour l'abolition de ces programmes.

L'abolition des programmes entraîne également l'abolition de neuf cours.

La secrétaire générale indique que, conformément à la convention collective, ce dossier doit être présenté à l'ABPPUM avant la présentation au Sénat académique. Aucune question n'est soulevée.

R : 08-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**12. ABOLITION DES BACCALAURÉATS EN ÉDUCATION DES ADULTES
(DOC. 29/17-18) (suite)**

R : 09-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de Baccalauréat en éducation des adultes (formation technique). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours

R : 10-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : CTEC3330 Compétences techniques I, CTEC3409 Compétences techniques II, EDAN3910 Technologie éducative et FADM, EDAN3941 Élaboration de programmes, EDAN3943 Évaluation des apprentissages, EDAN3970 Internat et intégration II, EDAN4943 Éval/reconnaitances des acquis, EDAN4965 Intervention en andragogie I et EDAN4970 Intervention en andragogie II. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

13. ABOLITION DU CERTIFICAT EN FORMATION À DISTANCE MULTIMÉDIA

Le président explique qu'à l'exception d'un cours (EDAN3910), tous les cours obligatoires du certificat en formation à distance multimédia n'ont pas été offerts depuis 1999 et aucune demande d'inscription à ce certificat n'a été reçue dans les années antérieures.

Le président indique que le Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines, le Conseil de la Faculté des sciences d'éducation ainsi que le Conseil académique de la Formation continue ont voté en faveur de l'abolition de ce programme.

L'abolition du programme entraîne également l'abolition de six cours.

La secrétaire générale indique que, conformément à la convention collective, ce dossier doit être présenté à l'ABPPUM avant la présentation au Sénat académique. Aucune question n'est soulevée.

13. ABOLITION DU CERTIFICAT EN FORMATION À DISTANCE MULTIMÉDIA (suite)**R : 11-CPR-180622**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours**R : 12-CPR-180622**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : EDAN5503 Introduction à la FADM, EDAN5513 Communication et FADM, EDAN5523 Gestion de la FADM, EDAN5533 Les technologies et la FADM et EDAN5543 Projet d'intégration en FADM. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

14. ABOLITION DU B. SC. SOC. AVEC SPÉCIALISATION EN SOCIOLOGIE (DOC. 31/17-18/)

Le président rappelle que la Majeure en sociologie a été modifiée récemment au Sénat académique et comporte dorénavant un profil avec distinction, profil qui vient remplacer le programme avec spécialisation. En conséquence, la Faculté des arts et des sciences sociales recommande l'abolition du programme de spécialisation en sociologie. Ces changements découlent du projet de la planification académique.

L'abolition est recommandée par l'UARD de sociologie et le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales.

La secrétaire générale indique que, conformément à la convention collective, ce dossier doit être présenté à l'ABPPUM avant la présentation au Sénat académique. Aucune question n'est soulevée.

Proposition au Sénat académique**R : 13-CPR-180622**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du B. Sc. Soc. (spécialisation en sociologie) à compter du 1^{er} juillet 2019. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

15. ABOLITION DU B.A. AVEC SPÉCIALISATION EN ÉTUDES LITTÉRAIRES ET DU B.A. AVEC SPÉCIALISATION EN SCIENCES DU LANGAGE

En lien avec le projet de la planification académique, la Faculté des arts et des sciences sociales recommande l'abolition de deux programmes, soit le B.A. avec spécialisation en études littéraires et le B.A. avec spécialisation en sciences du langage. Ces programmes seront remplacés par des profils avec distinction. L'UARD des secteurs linguistiques et littérature et les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales ont voté en faveur de ces abolitions.

La secrétaire générale indique que, conformément à la convention collective, ce dossier doit être présenté à l'ABPPUM avant la présentation au Sénat académique. Aucune question n'est soulevée.

R : 14-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du B.A. (spécialisation en études littéraires) à compter du 1^{er} juillet 2019. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du B.A. (spécialisation en sciences du langage) à compter du 1^{er} juillet 2019. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

16. PROGRAMMES AUXQUELS L'ADMISSION FUT SUSPENDUE DEPUIS PLUS DE DEUX ANS (DOC. 33/17-18)

Le président présente la note du registraire au sujet des programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans. Présentement, il y a au Répertoire cinq programmes pour lesquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans. Il s'agit des programmes suivants :

- Baccalauréat appliqué en intervention touristique, auquel les admissions furent suspendues le 1^{er} juillet 2013
- Baccalauréat appliqué en agroforesterie, auquel les admissions furent suspendues en septembre 2008
- Certificat en gestion des organismes associatifs, auquel les admissions sont suspendues depuis fort longtemps (la date est inconnue)

16. PROGRAMMES AUXQUELS L'ADMISSION FUT SUSPENDUE DEPUIS PLUS DE DEUX ANS (DOC. 33/17-18) (suite)

- Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement, auquel les admissions sont suspendues depuis le 1^{er} juillet 2014
- Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement, auquel les admissions sont suspendues depuis le 1^{er} juillet 2014

On note que, dans certains cas, les cours ou la partie collégiale de ces programmes ont été abolis. Dans certains cas, l'Université n'a plus l'expertise pour enseigner la discipline. Le Comité des programmes étudie les options et retient la suivante.

Option retenue : Le Comité des programmes publiera le titre des programmes dans le Répertoire avec la mention « admissions suspendues » et demandera aux facultés ou campus responsables de recommander l'abolition ou la restauration des admissions des programmes suivants : Baccalauréat appliqué en intervention touristique, Baccalauréat appliqué en agroforesterie, Certificat en gestion des organismes associatifs, Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement et Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement, et ce, durant l'année universitaire 2018-2019.

Suivi : Registraire

17. MODIFICATIONS MINEURES AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN GÉNIE MÉCANIQUE (PROFIL RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 34/17-18)

Le président présente les modifications mineures apportées aux programmes de baccalauréat en génie mécanique et de baccalauréat en génie électrique. Il s'agit de modifier le cours GMEC 3626, d'abolir le cours GMEC5340 et de créer deux nouveaux cours à option, soit GMEC5980 *Gestion Lean Six Sigma* et GMEC5210 *Éléments de conception méc.*

Aucune question n'est soulevée.

Création de cours

R : 16-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GMEC5210 Éléments de conception méc. et GMEC5980 Gestion Lean Six Sigma. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

17. MODIFICATIONS MINEURES AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN GÉNIE MÉCANIQUE (PROFIL RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 34/17-18) (suite)

Banque de cours

R : 21-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle GMEC. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

18. PROJET DE RÈGLEMENT – MINEURES THÉMATIQUES (35/17-18)

Le président présente un projet de règlement qui a pour but le décroisement des mineures et des certificats thématiques, permettant qu'ils soient offerts en combinaison avec une majeure. Le président explique que, en ce moment, le conseil d'une faculté ne peut pas approuver une mineure ou un certificat thématique en dehors des programmes de B.Sc multi, de BAA multi ou de BA multi. Il présente les modifications proposées par la RVD.

Le Comité des programmes estime que les modifications suivantes doivent être apportées au document.

Modifications mineures

- Article 2.6.1 (Structure) : il faut lire : « Le tronc commun est constitué de cours obligatoires et de cours à option... »
- Article 2.3.3 (Mineure thématique) : il faut lire : « Le Conseil d'une faculté ou, le cas échéant, l'assemblée des chefs de secteur du campus, duquel le programme spécifique relève, peut approuver... »
- Article 2.13.1 (Type A) : il faut lire : « Ce programme du 1^{er} cycle, normalement offert à la Formation continue, totalise... »
- Article 2.13.3 (Certificat thématique) : il faut lire : « Le Conseil d'une faculté ou, le cas échéant, l'assemblée des chefs de secteur du campus, peut approuver... »
- Article 2.13.3 (Certificat thématique) : il faut lire : «... d'un thème n'étant pas l'objet d'une mineure ou d'un... »

18. PROJET DE RÈGLEMENT – MINEURES THÉMATIQUES (35/17-18) (suite)**R : 22-CPR-180622**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements universitaires 2.3.2 (Structure de la mineure) et 2.6.1 (Structure). »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

R : 23-CPR-180622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création des règlements universitaires 2.3.3 (Mineure thématique) et 2.13.3 (Certificat thématique). »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

Note de la secrétaire générale : *Après vérification dans les Statuts et règlements à la suite de la réunion, il appert que l'assemblée des chefs de secteurs n'est pas une expression reconnue et qu'il est préférable de dire « le campus » pour être cohérent avec les autres documents officiels de l'Université. Le document sera présenté au Sénat académique en tenant compte de cette nuance.*

19. DISCUSSION SUR LA RECONFIGURATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (ORIENTATION ENSEIGNEMENT)

Le Comité des programmes note qu'il reste un programme à reconfigurer dans le grand projet de la reconfiguration des programmes, soit le programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). Un membre du Comité des programmes indique que ce projet sera relancé cet automne dès le retour de la directrice.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Le président remercie chaleureusement tous les membres du Comité des programmes pour un travail remarquable au cours de la dernière année. Excellent travail! Merci beaucoup!

Il remercie chaleureusement Hector Adégbidi qui termine son mandat. L'engagement, la connaissance des dossiers et la réflexion étaient toujours au rendez-vous. Merci beaucoup!

21. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion du Comité des programmes est à déterminer.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 30.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale